

Ministry of Education

Capital Policy and Programs Branch
19th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des programmes
d'immobilisations
19^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

**2016 SB26****NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Cadres supérieures et cadres supérieurs de
l'administration des affaires
Responsables des services d'entretien
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Grant Osborn
Directeur
Direction des politiques et des programmes
d'immobilisations

DATE : Le 7 septembre 2016

OBJET : Proposition de modifications touchant les écoles et les
centres de garde d'enfants (Règl. de l'Ont. 243 pris en
application de la *Loi ayant trait à la salubrité de l'eau
potable*)

La présente note de service vise à vous informer des changements proposés au Règlement de l'Ontario 243 (Écoles, écoles privées et garderies) pris en application de la *Loi ayant trait à la salubrité de l'eau potable* du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC).

En vous conformant à la Loi, vous garanzissez la qualité de l'eau potable pour les enfants et les élèves de vos écoles. Le MEACC propose d'y apporter plusieurs modifications pour améliorer davantage la qualité de l'eau potable de la province, et souhaite recueillir les commentaires des parties intéressées et de la population qui seront le plus touchées par les changements proposés.

Pour ce faire, le MEACC a déposé sa proposition en ligne et vous invite à la lire et à donner vos commentaires par l'entremise du **Registre environnemental** ([n° 012-8244](https://www.ontario.ca/fr/registres/registres-environnemental))

d'ici le 7 octobre 2016 à l'adresse : <https://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTI5MjUw&statusId=MTk1ODMy>

Voici certaines des modifications touchant les écoles et les centres de garde :

- Prélever un échantillon de chaque robinet et fontaine utilisés pour fournir de l'eau potable – y compris ceux qui n'ont jamais fait l'objet de tests sur la teneur en plomb – d'ici deux ans dans les écoles élémentaires et les centres de garde d'enfants et d'ici cinq ans dans les écoles intermédiaires et secondaires.
- Adopter des mesures correctives obligatoires pour chaque robinet et fontaine où a été constatée une concentration de plomb supérieure à la norme dans un échantillon de vidange.
- Revoir les exigences en matière de vidange des robinets et des fontaines selon les résultats les plus récents, par exemple en exemptant les établissements des vidanges quotidiennes ou hebdomadaires de l'eau des robinets et des fontaines lorsque la concentration de plomb est inférieure à 1 µg/l.
- Autoriser l'utilisation de filtres certifiés par la NSF afin de réduire la concentration de plomb dans l'eau potable, sous certaines conditions, notamment l'entretien adéquat du filtre.

En outre, le MEACC a l'intention de consulter directement les conseils scolaires dans les mois à venir au sujet des défis de mise en œuvre, par l'entremise des organismes du secteur adéquats. Le ministère de l'Éducation participera à la coordination de ces réunions. Des précisions vous seront fournies sous peu.

Personnes-ressources du Ministère

Les conseils scolaires ayant des questions sur le Registre environnemental ou la proposition publiée peuvent communiquer avec Stephen Hetherington, coordonnateur des programmes de qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique au 905 319-3389 ou à l'adresse stephen.hetherington@ontario.ca.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Grant Osborn
Directeur
Direction des politiques et des programmes d'immobilisations